

SICAV BNA
SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE
AU 30 SEPTEMBRE 2021

AVIS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES ÉTATS FINANCIERS ARRÊTÉS
AU 30 septembre 2021

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration du 11 mars 2021 et en application des dispositions de l'article 8 du code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001, nous avons effectué l'audit des états financiers trimestriels ci-joints de la SICAV BNA, comprenant le bilan au 30 septembre 2021, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour la période close à cette date, ainsi que des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la Direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs ; le choix et l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité du Commissaire aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent, de notre part, de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à cette évaluation du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

À notre avis, les états financiers trimestriels sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la SICAV BNA au 30 septembre 2021, ainsi que des résultats de ses opérations et des variations de son actif net pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Vérfications spécifiques

Nous avons procédé à l'appréciation du respect par la SICAV BNA des normes prudentielles prévues par l'article 2 et l'article 29 du code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 et du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 dudit code. De cette appréciation, il ressort que les actifs de la SICAV BNA représentés en valeurs mobilières totalisent 85,37% de l'actif total au 30 septembre 2021.

Tunis, le 28 octobre 2021

Le commissaire aux comptes :
Samir LABIDI

BILAN

(Montants exprimés en dinars)		Notes	30 septembre 2021	30 septembre 2020	31 décembre 2020
ACTIF	Portefeuille-titres :	3.1	2 015 663	1 694 148	1 719 907
	- Actions et droits rattachés		1 917 969	1 596 572	1 621 113
	- Titres OPCVM		97 694	97 576	98 794
	Placements monétaires et disponibilités :		341 402	472 747	442 649
	-Placements à terme	3.2	339 878	471 052	441 760
	-Disponibilités		1 524	1 695	889
	Débiteurs divers (jetons de présence...)		4 070	3 444	-
	TOTAL ACTIF		2 361 135	2 170 339	2 162 556
PASSIF	Opérateurs créditeurs	3.3	8 128	7 603	7 798
	Autres créditeurs divers	3.4	31 709	24 663	24 055
	Total passif		39 837	32 266	31 853
ACTIF NET	Capital		2 264 866	2 116 622	2 120 423
	Capital en nominal :	3.5	2 320 800	2 327 800	2 320 800
	-Capital début de période		2 320 800	2 355 800	2 355 800
	-Émission en nominal		-	-	-
	-Rachat en nominal		-	-28 000	-35 000
	Sommes non distribuables	3.6	-55 934	-211 178	-200 377
	Sommes distribuables :		56 432	21 451	10 280
	- Sommes distribuables de la période	3.7	56 410	21 437	10 266
	-Sommes distribuables de l'exercice clos		-	-	-
	-Report à nouveau		22	14	14
	Actif net		2 321 298	2 138 073	2 130 703
	TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		2 361 135	2 170 339	2 162 556

ÉTAT DE RÉSULTAT (Montants exprimés en dinars)	Notes	Période du 01/07 au 30/09/2021	Période du 01/01 au 30/09/2021	Période du 01/07 au 30/09/2020	Période du 01/01 au 30/09/2020	Exercice clos le 31 décembre 2020
Revenus du portefeuille-titres :	4.1	46 552	107 135	55 962	62 825	65 714
- Dividendes des actions		46 552	102 228	55 962	57 706	60 595
- Revenus des titres OPCVM		-	4 907	-	5 119	5 119
Revenus des placements monétaires	4.2	5 309	16 292	4 406	22 647	30 244
Total des revenus des placements		51 861	123 427	60 368	85 472	95 958
Charges de gestion des placements	4.3	-8 129	-23 494	-7 603	-22 901	-30 700
Revenus nets des placements		43 732	99 933	52 765	62 571	65 258
Autres charges d'exploitation	4.4	-14 756	-43 523	-13 986	-41 315	-55 127
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		28 976	56 410	38 779	21 256	10 131
Régularisation du résultat d'exploitation		-	-	181	181	135
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PÉRIODE		28 976	56 410	38 960	21 437	10 266
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-	-	-181	-181	-135
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		125 305	136 551	49 591	-50 251	-315
Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titres		8 668	8 668	9 104	-39 690	-78 568
Frais de négociation de titres		-304	-776	-1 915	-4 048	-4 858
RÉSULTAT NON DISTRIBUABLE		133 669	144 443	56 780	-93 989	-83 741
RÉSULTAT NET DE LA PÉRIODE		162 645	200 853	95 559	-72 733	-73 610

ÉTAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET (Montants exprimés en dinars)		Période	Période	Période	Période	Exercice clos le 31 décembre 2020
		du 01/07 au 30/09/20 21	du 01/01 au 30/09/20 21	du 01/07 au 30/09/20 20	du 01/01 au 30/09/20 20	
VARIATION DE L'ACTIF NET RÉSULTANT DES OPÉRATIONS D'EXPLOITATION	Résultat d'exploitation	28 976	56 410	38 779	21 256	10 131
	Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	125 305	136 551	49 591	-50 251	-315
	Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cessions de titres	8 668	8 668	9 104	-39 690	-78 568
	Frais de négociation de titres	-304	-776	-1 915	-4 048	-4 858
DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	Distribution de dividendes	-	-10 258	-	-33 735	-33 735
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	Souscriptions :					
	- Capital	-	-	-	-	-
	- Régularisation des sommes non distribuables	-	-	-	-	-
	- Régularisation des sommes distribuables de l'exercice clos	-	-	-	-	-
	- Régularisation des sommes distribuables de l'exercice encours	-	-	-	-	-
	Rachats :					
	- Capital	-	-	-28 000	-28 000	-35 000
	- Régularisation des sommes non distribuables	-	-	3 400	3 400	3 953
	- Régularisation des sommes distribuables de l'exercice clos	-	-	-	-	-
	- Régularisation des sommes distribuables de l'exercice encours	-	-	181	181	135
	VARIATION DE L'ACTIF NET		162 645	190 595	71 140	-130 887
ACTIF NET	En début de période	2 158	2 130	2 066	2 268	2 268 960
		653	703	933	960	
	En fin de période	2 321	2 321	2 138	2 138	2 130 703
		298	298	073	073	
NOMBRE D'ACTIONS	En début de période	23 208	23 208	23 558	23 558	23 558
	En fin de période	23 208	23 208	23 278	23 278	23 208
VALEUR LIQUIDATIVE	En début de période	93,013	91,808	87,738	96,313	96,313
	En fin de période	100,021	100,021	91,849	91,849	91,808
TAUX DE RENDEMENT		7,53%	9,43%	4,69%	-3,15%	-3,19%

**NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS
ARRÊTÉS AU 30 SEPTEMBRE 2021**

NOTE N°1 : INFORMATIONS GÉNÉRALES

La SICAV BNA est une société d'investissement à capital variable de catégorie mixte de type distribution régie par le code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001. Elle a reçu l'agrément de Mr le Ministre des Finances le 2 août 1993 et a été créée officiellement le 4 novembre 1993.

La SICAV BNA a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières moyennant l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, la SICAV BNA bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus des titres de placement (intérêts) qu'elle encaisse, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La BNA CAPITAUX, intermédiaire en bourse, assure la gestion de la SICAV BNA ; la Banque Nationale Agricole (BNA) est le dépositaire de ses actifs.

Le siège de la SICAV BNA est sis à : Rue Hédi Noura - 1001 Tunis.

**NOTE N°2 : RESPECT DES NORMES COMPTABLES TUNISIENNES,
BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES SPÉCIFIQUES**

Les états financiers trimestriels de la SICAV BNA, arrêtés au 30 septembre 2021, sont établis conformément aux dispositions du système comptable des entreprises en Tunisie, promulgué par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996, et notamment des normes comptables NC 16, *Présentation des états financiers des OPCVM* et NC 17, *Traitement du portefeuille-titres et des autres opérations effectuées par les OPCVM*.

Les états financiers comportent :

- le bilan,
- l'état de résultat,
- l'état de variation de l'actif net, et
- les notes aux états financiers.

Ils sont établis sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation.

Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2. Évaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, à la date d'arrêté, à leur valeur de marché. La valeur de marché applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote correspond au cours moyen pondéré du jour de calcul de la valeur liquidative ou à la date antérieure la plus récente.

Les titres OPCVM sont évalués à leurs valeurs liquidatives à la date d'arrêté. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que somme non distribuable et apparaît aussi comme composante du résultat net de la période.

3. Évaluation des placements monétaires

Ces titres sont évalués à leur prix d'acquisition.

4. Cession des placements

La sortie des placements est constatée au coût moyen pondéré. La différence entre la valeur de sortie et le prix de cession hors frais est portée directement en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables et apparaît également comme composante du résultat net de la période.

NOTE N°3 RELATIVE AU BILAN

NOTE N°3.1 : PORTEFEUILLE-TITRES

	Nombre de titres	Prix d'acquisition	Valeur au 30/09/2021	Plus ou moins-values potentielles	% de l'actif net	% du capital de l'émetteur
Actions cotées :		1 651 968	1 917 959	265 991	82,624	-
- ARTES	7 000	51 137	45 675	-5 462	1,968	0,018
- ATL	49 975	138 881	92 204	-46 677	3,972	0,154
- ATTIJ BANK	4 000	136 600	127 600	-9 000	5,497	0,010
- BNA	7 000	79 309	53 599	-25 710	2,309	0,011
- CITYCARS	500	3 635	5 516	1 881	0,238	0,003
- EURO-CYCLE	7 000	166 438	232 526	66 088	10,017	0,079
- ONETECHHOLDING	9 679	84 546	135 302	50 756	5,829	0,018
- SAH	15 000	138 680	181 215	42 535	7,807	0,023
- SFBT	11 250	75 394	208 451	133 057	8,980	0,005
- SIAME	22 000	78 960	91 146	12 186	3,927	0,142
- SOTIPAPIER	28 000	134 680	153 580	18 900	6,616	0,100
- SOTRAPIL	15 000	204 576	197 130	-7 446	8,492	0,362
- SOTUMAG	50 000	155 000	200 050	45 050	8,618	0,379
- SOTUVER	6 117	42 960	41 296	-1 664	1,779	0,018
- STAR	311	46 650	35 765	-10 885	1,541	0,013
- TPR	20 000	72 262	87 400	15 138	3,765	0,040
- UNIMED	4 281	42 260	29 504	-12 756	1,271	0,013
Titres OPCVM :		101 003	97 694	-3 309	4,209	0,030
- Placement obligataire SICAV	930	101 003	97 694	-3 309	4,209	0,030
Droits :		3	10	7	-	-
- ABDA381/27	4	1	8	7	-	-
- TRDA1/15	3	2	2	-	-	-
Total en Dinars		1 752 974	2 015 663	262 689	86,834	-

NOTE N°3.2 : PLACEMENTS À TERME

	Nombre	Prix d'acquisition	Intérêts courus	Valeur au 30/09/2021	% de l'actif net
Compte Placement BNA	3 360	336 000	3 878	339 878	14,642
Total en Dinars	3 360	336 000	3 878	339 878	14,642

Placement à terme	Échéance	Prix d'acquisition	Valeur au 30/09/2021
CPL LAC 100J 05 01 22 8,26%	05/01/2022	11 000	11 006
CPL LAC 100J 07 10 2021 8,25%	07/10/2021	2 000	2 033
CPL LAC 100J 24 10 2021 8,26%	24/10/2021	55 000	55 757
CPL LAC100J 27 10 2021 8,26%	27/10/2021	227 000	230 000
CPL LAC100J 28 12 2021 8,26%	28/12/2021	41 000	41 082

NOTE N°3.3 : OPÉRATEURS CRÉDITEURS

	30 septembre 2021	30 septembre 2020	31 décembre 2020
Gestionnaire (BNA Capitaux)	7 828	7 304	7 500
Dépositaire (BNA)	300	299	298
Total en Dinars	8 128	7 603	7 798

NOTE N°3.4 : AUTRES CRÉDITEURS DIVERS

	30 septembre 2021	30 septembre 2020	31 décembre 2020
Jetons de présence	-	-	76
Commissaire aux comptes	6 681	6 688	8 960
Conseil du Marché Financier (CMF)	186	175	181
Autres (*)	24 842	17 800	14 838
Total en Dinars	31 709	24 663	24 055

(*) Il s'agit essentiellement d'indemnités à servir au Président du Conseil et au Directeur Général ainsi que de reliquats de dividendes à payer.

NOTE N°3.5 : CAPITAL

	30 septembre 2021	30 septembre 2020	31 décembre 2020
Capital début de période :			
- Montant en nominal	2 320 800	2 355 800	2 355 800
-Nombre de titres	23 208	23 558	23 558
-Nombre d'actionnaires	120	123	123
Souscriptions réalisées :			
-Montant en nominal	-	-	-
-Nombre de titres	-	-	-
Rachats effectués :			
-Montant en nominal	-	-28 000	-35 000
-Nombre de titres	-	280	350
Capital fin de période :			
-Montant en nominal	2 320 800	2 327 800	2 320 800
-Nombre de titres	23 208	23 278	23 208
-Nombre d'actionnaires	120	121	120
N°3.6 : SOMMES NON DISTRIBUABLES			
	30 septembre 2021	30 septembre 2020	31 décembre 2020
Sommes non distribuables	144 443	-90 589	-79 788
Résultat non distribuable de la période :	144 443	-93 989	-83 741
- Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	136 551	-50 251	-315
- Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	8 668	-39 690	-78 568
- Frais de négociation de titres	-776	-4 048	-4 858
Régularisation des sommes non distribuables (souscription)	-	-	-
Régularisation des sommes non distribuables (rachat)	-	3 400	3 953
Sommes non distribuables des exercices antérieurs	-200 377	-120 589	-120 589
Total en Dinars	-55 934	-211 178	-200 377

NOTE N°3.7 : SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PÉRIODE

	30 septembre 2021	30 septembre 2020	31 décembre 2020
Résultat d'exploitation	56 410	21 256	10 131
Régularisation lors des souscriptions d'actions	-	-	-
Régularisation lors des rachats d'actions	-	181	135
Total en Dinars	56 410	21 437	10 266

NOTE N°4 RELATIVE À L'ÉTAT DE RÉSULTAT**NOTE N°4.1 : REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES**

	Période du 01/07 au 30/09/2021	Période du 01/01 au 30/09/2021	Période du 01/07 au 30/09/2020	Période du 01/01 au 30/09/2020	Exercice clos le 31 décembre 2020
Dividendes des actions	46 552	102 228	55 962	57 706	60 595
Revenus des titres OPCVM	-	4 907	-	5 119	5 119
Total en Dinars	46 552	107 135	55 962	62 825	65 714

NOTE N°4.2 : REVENUS DES PLACEMENTS MONÉTAIRES

	Période du 01/07 au 30/09/2021	Période du 01/01 au 30/09/2021	Période du 01/07 au 30/09/2020	Période du 01/01 au 30/09/2020	Exercice clos le 31 décembre 2020
Revenus du compte placement à terme BNA	5 167	16 040	4 311	22 494	29 337
Revenus du compte bancaire BNA	142	252	95	153	907
Total en Dinars	5 309	16 292	4 406	22 647	30 244

NOTE N°4.3 : CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS

	Période du 01/07 au 30/09/2021	Période du 01/01 au 30/09/2021	Période du 01/07 au 30/09/2020	Période du 01/01 au 30/09/2020	Exercice clos le 31 décembre 2020
Rémunération du Gestionnaire	7 829	22 604	7 304	22 010	29 510
Rémunération du Dépositaire	300	890	299	891	1 190
Total en Dinars	8 129	23 494	7 603	22 901	30 700

NOTE N°4.4 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

	Période du 01/07 au 30/09/2021	Période du 01/01 au 30/09/2021	Période du 01/07 au 30/09/2020	Période du 01/01 au 30/09/2020	Exercice clos le 31 décembre 2020
Primes, indemnités et frais AGO	7 561	22 438	7 541	22 459	27 398
Jetons de présence	4 083	12 117	3 402	10 134	16 199
Redevance CMF	560	1 615	522	1 572	2 108
Honoraires du commissaire aux comptes	2 278	6 761	2 273	6 768	9 040
Autres (TCL et autres frais)	274	592	248	382	382
Total en Dinars	14 756	43 523	13 986	41 315	55 127

NOTE N°5 : AUTRES INFORMATIONS**Rémunérations du Gestionnaire et du Dépositaire :**

La gestion de la SICAV BNA est confiée à l'établissement gestionnaire « BNA Capitaux ». Celui-ci est chargé des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la Société.

En contrepartie de ses prestations, le Gestionnaire perçoit une rémunération de 1,4% TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La Banque Nationale Agricole (BNA) assure les fonctions de Dépositaire pour la SICAV BNA. Elle est chargée à ce titre de :

- conserver les titres et les fonds de la SICAV BNA ;
- encaisser les montants des souscriptions des actionnaires entrants et régler les montants des rachats aux actionnaires sortants.

En contrepartie de ses services, la BNA perçoit une rémunération annuelle forfaitaire (TTC) de 1.190 DT.